

ETATS-UNIS

Qui pour arrêter le bulldozer de l'administration Trump ?

LE 21 MARS 2025 9 min

Le président des Etats-Unis enchaîne les mesures effarantes sans rencontrer de réelle résistance. Les procédures judiciaires se multiplient, mais l'étincelle pourrait venir de la rue.

 Offrir cet article

Par **Hélène Chevallier** (<url:/users/helene-chevallier>)

Ce mardi matin, un petit groupe d'une vingtaine de personnes, autocollants USAID collés sur la poitrine, déambule dans les couloirs d'un building qui jouxte le Capitole. « *On fait notre devoir civique* », commente Karlan sur le chemin qui mène du bureau du sénateur de Caroline du Nord à celui du représentant de la Floride.

Comme près de 10 000 de ses collègues, cette ex-employée de l'agence américaine pour le développement international a été licenciée fin janvier lorsque l'organisation indépendante a été absorbée par le secrétariat d'Etat (l'équivalent du ministère des Affaires étrangères).

A sa tête, Marco Rubio a annoncé, au début du mois de mars, que 83 % des quelque 6 000 programmes seraient abandonnés. Leur financement était jusqu'ici arbitré par le Congrès mais l'administration Trump a changé les règles. D'abord sonnés, certains ex-USAID ont décidé de se rendre chaque semaine à la rencontre des élus pour les convaincre d'agir.

« *Nous demandons aux sénateurs de commencer à assumer et à jouer leur rôle au sein de notre gouvernement. Actuellement, ce que nous voyons, c'est une soumission à la branche exécutive* », énonce la porte-parole du groupe à un collaborateur de la sénatrice républicaine du Maine, Susan Collins.

Peur de Trump

Les employés licenciés de l'USAID mettent en avant les famines, la prolifération de pandémies dans le monde que pourrait provoquer l'arrêt de ces aides mais ils dénoncent aussi les conséquences locales pour les Etats américains.

« Il va falloir payer des allocations chômage aux employés fédéraux, des entreprises privées, des agriculteurs qui travaillaient avec l'USAID vont faire faillite », résume Nadia, dont l'organisation humanitaire qui l'employait vient justement de licencier une partie de ses salariés.

L'homme les écoute avec compassion, prend leur memento et promet d'en parler à son élue réputée pour son indépendance au sein du parti républicain. Après trois heures passées à négocier avec les assistants d'une demi-douzaine de sénateurs, Karlan ressort dépitée :

« Ils ont tous peur de Trump », déplore-t-elle.

Même la sénatrice du Maine censée être le petit caillou dans la chaussure du 47^e président a fini par rentrer dans le rang des bons petits soldats. Par peur de représailles, de ne pas être soutenus aux prochaines élections ou d'être cloués au pilori sur Truth Social, le réseau social de Donald Trump, les membres du parti républicain ont confirmé sans broncher les nominations pourtant controversées de Robert Kennedy Jr. au ministère de la Santé ou de Pete Hegseth à la Défense.

Pas une tête n'a dépassé non plus face aux coupes budgétaires à la tronçonneuse d'Elon Musk et son DOGE ou l'humiliation de Volodymyr Zelensky dans le bureau ovale. Les aides à l'Ukraine ont pourtant été votées au Congrès par une partie des républicains sous l'administration Biden.

Que dire des élus démocrates ? En minorité dans les deux chambres, ils sont pour le moment plus occupés à trouver une ligne commune qu'à contrer les mesures du Président et n'ont, par exemple, pas réussi à s'entendre pour voter un « shutdown » du gouvernement. C'était pourtant une occasion unique d'apporter une opposition à la politique au bulldozer de Donald Trump.

Le garde-fou de la justice

Fin du droit du sol, démantèlement de l'USAID, ou des programmes de diversité, depuis son investiture le 20 janvier dernier, le président américain a déjà signé plus de 90 *executive orders*. Ces décrets permettent de mettre en place rapidement sa politique, sans passer par le long processus de l'adoption d'une loi au Congrès.

Néanmoins, ces textes sont plus fragiles, ils peuvent être contestés par le Parlement et sont facilement annulables, à l'inverse d'une loi. Leur spectre d'action est aussi normalement moins large que celui d'un texte voté par les sénateurs et les élus de la Chambre des représentants. Mais la nouvelle administration semble en faire peu de cas. Beaucoup de ces décrets présidentiels touchent au budget, qui est normalement du ressort du Congrès, à la Constitution ou à des lois déjà existantes. C'est illégal.

Faute d'une contestation du pouvoir législatif, acquis à Donald Trump, c'est donc la justice qui apparaît comme seul garde-fou restant. Le journal en ligne *Just Security*

([url:https://www.justsecurity.org/107087/tracker-litigation-legal-challenges-trump-administration/](https://www.justsecurity.org/107087/tracker-litigation-legal-challenges-trump-administration/)) recense déjà plus de

120 poursuites judiciaires en cours contre les agissements de la nouvelle administration. Les

plaignants sont des associations de défense de migrants, des personnes transgenres ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/virulente-croisade-transphobe-de-donald-trump/00114342](https://www.alternatives-economiques.fr/virulente-croisade-transphobe-de-donald-trump/00114342)), des employés fédéraux, ou encore une vingtaine d'Etats et dans près de la moitié des cas, les juges de première instance ont gelé l'exécution des décrets incriminés.

Ces décisions ont été interprétées par le vice-président, pourtant diplômé en droit de la célèbre université de Yale, comme une ingérence judiciaire :

« Si un juge essayait de dire à un général comment mener une opération militaire, ce serait illégal (...) Les juges ne sont pas autorisés à contrôler le pouvoir légitime de l'exécutif », a écrit JD Vance dans un message publié sur le réseau social X le 9 février dernier.

Donald Trump ne cesse de répéter à longueur de discours qu'il souhaite mettre un terme à l'« *instrumentalisation de la justice* ». Lui comme sa porte-parole, Karoline Leavitt, multiplient les accusations concernant les juges « *militants* », « *corrompus* », « *escrocs* » qui s'opposent à sa politique. Il a même dernièrement menacé de destitution (« *impeachment* »), le magistrat qui a ordonné l'arrêt temporaire de l'expulsion de membres présumés de gangs vénézuéliens.

Lors d'une diatribe au sein même des locaux du ministère de la Justice, il s'est auto-proclamé, quelques jours plus tôt, « *responsable en chef de l'application des lois* » (*chief law enforcement officer*), un titre qui devrait revenir à Pam Bondi, la secrétaire d'Etat à la Justice.

Vers une crise constitutionnelle ?

« Pour moi, nous sommes en pleine crise constitutionnelle », tranche Karlan, l'ancienne employée de l'USAID. L'expression revient souvent ces dernières semaines, que ce soit sur les pancartes des manifestants ou dans les colonnes des quotidiens nationaux. L'exécutif a-t-il pris le dessus sur le législatif et le judiciaire, bafouant ainsi le principe du « *check and balances* », ce système censé empêcher qu'une branche du gouvernement ne s'arroge trop de pouvoir ?

« Je ne parlerais pas encore de crise mais la constitution est fortement attaquée », commente Jessica Silbey.

Pour cette spécialiste de la constitution, peu importent les provocations de Donald Trump, « nous n'avons pas encore été témoins d'un véritable épisode de défiance de la part de l'exécutif qui prendrait acte d'une décision judiciaire et déciderait ouvertement de l'ignorer ».

« La véritable crise constitutionnelle se produira lorsque le Président ne respectera pas les décisions finales de la Cour Suprême ou refusera de se retirer à l'issue de son second mandat », tempère également William Baude, professeur de droit constitutionnel à l'université de droit de Chicago.

La plupart des décisions de justice en cours contre les *executive orders* devraient en effet se retrouver devant la plus haute autorité judiciaire des Etats-Unis au sein de laquelle Donald Trump compte sur les six juges conservateurs (sur un total de neuf) pour trancher en sa faveur. Jeannie Suk Gersen, professeure à l'université de droit de Harvard, met en garde sur le fait de trop se reposer sur les tribunaux :

« Ce n'est pas parce qu'une action n'est pas illégale ou inconstitutionnelle qu'elle est automatiquement bonne, et c'est ce qui me semble problématique dans la façon dont nous en parlons. Une fois que le tribunal déclare que ce n'est pas illégal ou inconstitutionnel, il n'y a plus d'air dans le ballon, parce que nous avons perdu notre capacité à nous opposer réellement, parce que nous avons mis tous nos œufs dans le panier de l'inconstitutionnalité, et qu'il ne nous reste plus de panier », a-t-elle expliqué dans un débat récent entre constitutionnalistes dans son établissement.

La rue et les urnes

Depuis la prise de fonction de Donald Trump, la mobilisation citoyenne peine elle aussi à émerger. Une [journée de boycott](https://www.alternatives-economiques.fr/boycott-produits-etats-uniens-une-arme-plus-politique-queconomique/00114360) ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/boycott-produits-etats-uniens-une-arme-plus-politique-queconomique/00114360](https://www.alternatives-economiques.fr/boycott-produits-etats-uniens-une-arme-plus-politique-queconomique/00114360)) a été organisée, des [magasins Tesla](https://www.alternatives-economiques.fr/tesla-etait-panne-meme-sorties-de-route-delon-musk/00114389) ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/tesla-etait-panne-meme-sorties-de-route-delon-musk/00114389](https://www.alternatives-economiques.fr/tesla-etait-panne-meme-sorties-de-route-delon-musk/00114389)) sont régulièrement vandalisés, et des manifestations ont lieu chaque semaine mais elles ne rassemblent pas plus de quelques milliers de personnes, loin des centaines de milliers descendus dans la rue au lendemain de la première investiture de Donald Trump le 21 janvier 2017.

« Tout va extrêmement vite : les droits de douane, les licenciements massifs, c'est le bazar permanent et les Américains ne savent même pas contre quoi ils doivent manifester », analyse Vincent Pons.

Enseignant à la Harvard Business School, il estime que le mutisme des corps intermédiaires que sont le parti démocrate, les entreprises (notamment de la tech) ou encore les universités, contribue également à l'inertie de la protestation. Mais pour cet économiste qui s'est intéressé aux mouvements sociaux ces dernières années aux Etats-Unis, il suffira d'un élément déclencheur.

« Par exemple, le décès de George Floyd, en 2020, a fait descendre dans la rue des millions d'Américains pour dénoncer les violences policières. En 2011, en Israël, c'est l'augmentation de 40 % du prix du cottage cheese, très consommé par les Israéliens, qui les a fait massivement se mobiliser contre le coût de la vie. C'est impossible de prédire ce qui va jouer ce rôle de coordinateur, cet élément déclencheur aux Etats-Unis, mais je pense que les conditions sont rassemblées pour avoir des manifestations massives », estime Vincent Pons.

Nadia, l'ex-employée de l'USAID, espère, elle, que la contestation s'exprimera dans les urnes lors de scrutins anticipés dans quelques semaines mais aussi avec les élections de mi-mandat en novembre 2026. « Si nous les remportons, nous commencerons à nous rapprocher et peut-être même obtenir une

majorité au Congrès. Et si vous regardez l'histoire des États-Unis, c'est généralement de cette manière que les choses s'inversent. On espère que cela se reproduira », prie-t-elle.

Cet article vous est offert par un proche. Abonnez-vous pour suivre l'actualité économique et sociale avec un média totalement indépendant.

S'abonner

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.